

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Christophe FAITOT-ROBION, Martine ABIBI, Elodie BRIENNE, Nathalie CHARRIER, Geneviève DAMOIS, Vincent IEMOLO, Jacques JOLY, Laurence MOZZATTI, Françoise TADDEI, Willy VILLARD

Absents

Daniel DOMERGUE

Absent ayant donné pouvoir :

Eric DECLOMESNIL à Roger CIAIS

I – VOTE DES SUBVENTIONS

Subventions décidées

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015	ESPERANCE	1 000.00
TENNIS CLUB	500.00	TOUETOISE	
FOOTBALL CLUB	500.00	COMITE DES	1 000.00
FOOTBALL CLUB	500.00	FETES	
FOOTBALL CLUB	500.00	PECHEURS DU	100.00
TRANSPORT		CIAIS	
FANFARE ANNOT (facture)	600.00	SOCIETE DE	1 000.00
AZUR MERCANTOUR	500.00	CHASSE	
NATURE		ECP	1 000.00
ASCEPT	1 000.00	LOU SOULIAIRE	1 000.00
ARBRE DE NOEL	1 000.00	FORCE 06	200.00
ANIMEA	500.00	AMICALE DES	200.00
DESSOUS DE SCENE	1 800.00	SAPEURS	
ASBT	500.00	POMPIERS	
		COLLEGE	320.00
		TRANSPORT SKI	
		COLLEGE	250.00
		ASSOCIATION	
		SPORTIVE	
		ASSIST'ANIMAUX	500.00
		TOTAL	13 970.00

II- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

1. Comptabilité générale M14

Les nouveaux programmes ci-dessous sont intégrés au budget après décision du Conseil Municipal.

Opération	Montant TTC	
	Recettes	Dépenses
Dotation cantonale 2015	156 242.90	222 485.80
Parking Chemin des Ecoliers	924 000.00	924 000.00
Amélioration performances thermiques		
De la mairie	108 000.00	144 000.00
FSL 2015- Matériel d'entretien pour employés communaux	7 948.00	14 672.44
Cimetière	42 000.00	42 000.00
Cité artisanale	194 800.00	174 000.00

Les R.A.R. et les nouvelles propositions des programmes suivants sont votés au Budget Primitif :

Opération	Reports + nouvelles propositions	
	Recettes	Dépenses
Place bas village	672 232.00	588 591.15
Voirie 2012	9 559.00	21 098.80
Achat terrain ARC	100.000.00	200 000.00
Dotation cantonale 2013 2 ^{ème} tranche	18 287.00	54 182.04
Mobilier public		3 629.54
Mise en conformité installations électriques des bâtiments	2 478.00	4 956.00

Vote du Budget

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	334 810.00	989 406.60	654 596.60
Investissement	2 474 050.95	2 474 050.95	0

Le budget étant en excédent, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux
- Approuve le budget primitif présenté par monsieur le Maire

2 Comptabilité M49

Les R.A.R. et les nouvelles propositions des programmes suivants sont votés au Budget Primitif :

N° Opération	Reports + nouvelles propositions	
	Recettes	Dépenses
Tx amélioration réseau consécutif au schéma directeur		16 729.55
Captage source haut village		10 000.00
Canal du Cians		8 285.01
Economie d'eau gestion quantitative		1 568.87

Vote du Budget

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	144 763.00	206 603.76	61 840.76
Investissement	84 384.56	133 880.02	49 495.46

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter l'eau pour 2015
- Approuve le budget le Budget Primitif présenté par monsieur le Maire

2. C.C.A.S.

Vote du Budget

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	6 440.00	6 440.00	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'augmenter de 25 à 30 € les bons d'achat aux personnes âgées de + de 70 ans inscrites sur la liste électorale.
- Approuve le budget le Budget Primitif présenté par monsieur le Maire

III- CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Elodie BRIENNE informe le conseil municipal que des personnes ont proposé de créer une maison d'assistantes maternelles. Elles auraient besoin d'un local de 80 m² minimum.

Cette maison permettrait l'accueil de 8 enfants (4 enfants par assistante maternelle) de 0 à 6 ans.

Les parents qui ont droit à une aide pour régler en partie la garde des enfants, seront les employeurs des assistantes maternelles. Ce qui n'occasionnerait donc pas de dépenses pour la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à ce projet et pense à trois locaux :

- Au dessus de l'école actuelle
- A l'ancienne école
- A la maison Giocanti.

IV- RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES DE LA DOTATION CANTONALE 2015

Travaux de rénovation bâtiments

- Appartement de la gare : entreprise M'BAREK pour 8 724.00 € HT
- Réfection toiture du Relais de Valberg : entreprise MERCURIO BATIMENTS pour 4 000.00 € HT
- Création d'une porte de garage dans le local communal de la gare : entreprise MERCURIO

BATIMENTS pour 3 680.00 € HT

- Toiture vestiaire salle de sports : entreprise ASTEN pour 10 494.30 € HT
- Gîte du haut village : entreprise LANOT Nicolas pour 7 694.00 € HT
- Chapelle Saint Antoine : entreprise SICARD pour 5 460.00 € HT

Travaux de voirie

- Réfection du trottoir le long de la RD 6202 devant le Relais de Valberg et le restaurant « chez Paul » : entreprise ASTEN pour : 5 140.00 € HT

- Amélioration de la sécurité au droit de l'extension de la maison de retraite sur la RD 60 : entreprise ASTEN pour 2 125.00 € HT

- Chemin d'accès à l'école depuis le quartier Nivolon : entreprise ASREN pour 1 800.00 € HT

- Amélioration de la sécurité au droit de la sortie de la route communale du Tournel sur la RD 6202 : entreprise COZZI pour 20 270.00 € HT

- **Métallerie – Serrurerie**
- Garde-corps : entreprise FRED SERVICES pour 5 000.00 € HT
- Auvent du local des associations de la gare : entreprise OPM pour 1 807.50 € HT
- **Canalisation**
- Extension du réseau assainissement au quartier du Tournel : entreprise SICARD pour 4 740.08 € HT
- **Sécurisation**
- Glissières de sécurité : entreprise MIDITRACAGE pour 3 605.00 € HT

V- POINT SUR L'AVANCEMENT DES CHANTIERS

- La place :

Le chantier a pris quinze jours de retard au niveau des études de la charpente.

Pour le lot 3, un groupement de 4 entreprises (Travaux tous corps d'état secondaires) avait été retenu. Un des entrepreneurs est en cessation de paiement et a fait part à la mairie qu'il arrêterait son activité. La Préfecture a demandé donc de relancer cet appel d'offres uniquement pour l'entrepreneur défaillant (maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie).

- La passerelle

Le feu rouge a été décalé pour raccourcir les distances entre les deux feux afin de réduire le temps d'attente des voitures et les bouchons dans le village.

VI- LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES ARCHITECTES POUR LE FUTUR PARKING ET LA CITE ARTISANALE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres afin de désigner un architecte pour d'une part la réalisation d'un parking de 80 places chemin des Ecoliers où le jardin d'enfants sera déplacé, et d'autre part pour la réalisation d'une cité artisanale au quartier le Tournel.

VII- TERRAIN DE BEACH VOLLEY

Le Conseil Municipal a l'unanimité décide de créer un terrain de beach volley, juste à côté de la piste cyclable.

VIII- TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DOTATION CANTONALE 2015.

Le résultat d'appel d'offres de la dotation cantonale 2015 faisant apparaître une disponibilité de 15 000 €, le conseil municipal à l'unanimité décide de rajouter l'amélioration de la vidéo surveillance pour un montant de 5 634.82 € TTC, dans un premier temps.

IX- REMBLAIEMENT DU TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE TOUET-SUR-VAR SUR RIGAUD

La préfecture a interdit le chantier. Si le projet s'était concrétisé, la recette pour la commune aurait été de 50 000 €.

Monsieur le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, a décidé de prendre un avocat pour aller au tribunal administratif.

X- FERMETURE DE LA GENDARMERIE DE VILLARS-SUR-VAR

Le Colonel MARCHAND va proposer à la demande du ministre un plan de fermeture de 4 gendarmeries dans les Alpes-Maritimes. La gendarmerie de Villars-sur-Var fait partie de ces 4 gendarmeries, et celle-ci pourrait donc fermer pour le 1^{er} trimestre 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce contre cette fermeture.

XI- PHOTOS MORTS POUR LA FRANCE

Le Conseil Municipal est d'accord, suite à l'idée de monsieur le Maire, pour essayer de mettre au monument aux morts les photos des personnes qui sont mortes pour la France.

Il sera fait appel aux administrés pour rechercher les photos.

XII- FOOD TRUCK

Une Touëtoise a un projet de marchand ambulant pour vendre en particulier des hamburgers. Monsieur le Maire lui a donné l'autorisation de stationner à partir de 18h30, tous les soirs. Elle devra faire les démarches nécessaires pour obtenir toutes les autorisations.

XIII- S.D.E.G

Monsieur Vincent IEMOLO a présenté sa démission de représentant de la commune au Syndicat Départemental du Gaz et l'Electricité.

Monsieur le Maire présente sa candidature. Le Conseil Municipal à l'unanimité élit monsieur le Maire comme représentant de la commune.

XIV- VENTE DE BIENS SANS MAITRE

Monsieur Alain MARTINEZ a lancé une deuxième campagne de biens sans maître.

La liste de ces terrains a été affichée et les personnes qui souhaitent les acquérir se sont fait connaître.

Madame TARDIEU est intéressée par un terrain au quartier Champ de Marthe et a proposé

1 500 €. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Madame CHEPTEIL et monsieur ARMOUR sont intéressés par un tout petit terrain au haut village, en face du lavoir de l'église. Ils ont proposé 1 000 €. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Monsieur WENDLING souhaite acquérir une parcelle au haut village sur laquelle il a installé une terrasse. Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour un prix de 7 500 €.

Monsieur MASSIERA Charles est intéressé par un terrain au quartier Nivolon en aval de la route de Nivolon, et monsieur BELONNE du terrain situé en amont. Ils en proposent 1 000 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord.

Monsieur Didier KRAFT est intéressé par le terrain qui jouxte sa propriété, mais il faut attendre le passage du géomètre.

XV- BAR DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DE LA GERANCE

La mairie a reçu une trentaine de propositions.

La commission a sélectionné 6 personnes d'après leurs CV. Les 6 ont été convoquées, 3 se sont déplacées. La commission a choisi finalement un couple qui vient d'Ardèche. Ils prendront le restaurant et l'appartement du dessus et ont l'intention de faire des chambres d'hôtes. Ils arriveront courant mai.

XVI- MONTANT FORFAITAIRE POUR LES HABITATIONS SANS COMPTEUR D'EAU

Des personnes dans la commune n'ont pas encore de compteur d'eau.

Un courrier leur a été adressé. Certains ont mis le compteur, les autres n'ont pas tenu compte du courrier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide donc de doubler le forfait pour ces personnes.

Un nouveau courrier leur sera envoyé en RAR pour les informer de l'augmentation de leur forfait.

En ce qui concerne les personnes qui ont des robinets dans leur jardin, celles-ci devront mettre aussi un compteur hors gel. Un courrier leurs sera adressé.

XVII- DEMANDE D'OUVERTURE DE LA SALLE DES JEUNES POUR L'ASCEPT

L'association l'ASCEPT souhaiterait accueillir les adolescents, sous surveillance, éventuellement dans la salle des jeunes, sous l'ancienne mairie, les week-ends et pendant les vacances à partir de janvier prochain.

Il faudra auparavant qu'il y ait un contrôle de sécurité. Toutefois, l'association pourrait éventuellement accueillir les adolescents sous la halle.

XVIII- DEMANDE D'INTERDICTION DE SPORTS DE MONTAGNE AU RAVIN DE LA LAUVETTE

La mairie a reçu un courrier de monsieur SILVESTRINI qui l'informe que les personnes qui pratiquent le canyoning dans le ravin de la Lauvette, arrivent dans sa propriété et risquent une attaque d'abeilles due à son élevage, ou de ses chiens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'interdire ce canyon et autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté.

XIX- PRIX DE LOCATION DU BROEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix de la location du broyeur avec un employé communal à 25 € l'heure. Toute heure commencée sera due.

XX- SALON DE COIFFURE

Une personne de Puget-Thénières cherche un local de 15 ou 20 m² pour un salon de coiffure.

Pour le moment la commune ne possède pas de local.

XXI- AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VIEUX VILLAGE

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION rappelle que pour des raisons de sécurité le stationnement des véhicules au Planet est interdit.

Plusieurs personnes réclament un aménagement de la place. Deux jardinières ont déjà été installées.

Monsieur le Maire propose qu'un architecte étudie la question.

XXII- SPANC

Monsieur Willy VILLARD expose au Conseil Municipal que l'agence de l'eau refuse de donner des aides aux gens qui veulent installer une fosse sceptique.

La commune est donc obligée de lancer l'étude du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le Conseil Municipal mandate monsieur Willy VILLARD pour lancer l'appel d'offres, afin de donner délégation soit à une entreprise privée, soit à un mandataire intercommunal.

XXIII- CONSTRUCTIONS A COTE DU CIMETIERE

Madame Martine ABIBI expose au Conseil Municipal que la commune a été saisi de projets de construction de maisons d'habitation sur des terrains à proximité du cimetière.

Actuellement la limite de constructibilité par rapport à un cimetière est fixée à 100 mètres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la limite de construction à 20 mètres du cimetière et l'obligation aux pétitionnaires d'intégrer dans leur demande de permis de construire une haie végétale en limite de propriété côté cimetière.

XXIV- REFECTION DE LA RUE DE L'ESCALIER

Monsieur Vincent IEMOLO rappelle au Conseil Municipal que cette ruelle est raide avec des marches de différentes hauteurs, et propose de reprendre cet escalier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour faire établir un devis.

XXV- CANAL DU CIANS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait pris la décision de surtaxer les arrosants qui avaient en permanence une manche dans le canal du Cians.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la surtaxe à 2 fois le coût normal de la redevance du canal du Cians, et demande à tous les propriétaires de réduire la prise dans le canal à 32 mm.

XXVI- BONS D'ACHAT DE NOEL

Madame Nathalie CHARRIER expose au Conseil Municipal que monsieur le percepteur a refusé les trois derniers bons d'achat de Noël sous prétexte d'absence de délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder aux personnes âgées de plus de 70 ans, inscrites sur la liste électorale un bon d'achat de 30 euros pour l'année 2015.